



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU P.E.T.R DU PAYS D'EPINAL, CŒUR DES VOSGES

Séance du jeudi 16 juin 2022, à 18h,

Le Comité du *Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges*, dûment convoqué, s'est réuni, salle polyvalente de Girancourt - à GIRANCOURT (88390)

Sous la présidence de Monsieur Yannick VILLEMIN, Président du PETR.

La convocation a été adressée le 8 juin 2022 par Monsieur Yannick VILLEMIN, avec l'ordre du jour suivant :

Approbation du compte-rendu du 12 avril 2022

- Administration générale

1. Rapport des délégations exercées par le Président ;
2. Modification de la délibération fixant les lieux de réunions du Comité Syndical ;
3. Convention avec la ville d'Epinal pour la gestion mutualisée de l'informatique, les copieurs et la téléphonie ;

- Finances

4. Retour des biens et des subventions afférentes aux biens mis à disposition en 2018 par le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges à la Communauté d'agglomération d'Epinal ;
5. Convention financière rétrocession compétence Maisons du Vélo ;
6. Décision modificative n°1 au budget 2022 ;
7. Acquisition d'une partie des locaux de la Maison de l'Habitat et des territoires pour changement de siège du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges ;
8. Emprunt pour l'acquisition des locaux du nouveau siège du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges ;
9. Demande de subvention pour l'ingénierie du PETR pour l'année 2022 auprès de la Région Grand Est ;

- Ressources Humaines

10. Lignes directrices de gestion ;
11. Mise à jour du tableau des effectifs.
- **Points d'information**
 12. Point d'information sur bilan activités France Services 1^{er} trimestre 2022 ;
 13. Point d'information LEADER ;
 14. Point d'information programmation estivale 2022 Pays d'art et d'histoire.
- **Questions diverses.**

SONT PRESENTS

ARNOULD Nicole, BAILLY Pierre, BEDON Julie, BEGEL Jean-Pierre, BERTOCCHI Franck, BŒUF Patrick, CHAMPAGNE Patricia, CHOLEY Bertrand, COMBEAU Jean-Michel, COTTEREAU Jacques, DESVERNES Yves, DIDIERJEAN Emilie, FRANCOIS Gilbert, GARCIN Daniel, GEORGÉ Dominique, GRASSER Jacques, GUILLAUMEY Jean-Marie, HATIER Maurice, JACQUOT Michel, LASSERONT Elisabeth, LAURENT Annick, LEMARQUIS Christine, LEMESLE Christophe, LEROY Patrick, MARCOT Véronique, MARQUAIRE Dominique, MARTINET Jean-Luc, MUNIERE Jean-Luc, NEXON Gilles, PIERRILLAS Patrick, PETIT Jean-Paul, POIRIER Stéphanie, RELION Marie-Chantal, ROBIN Patrice, ROCHE Monique, ROUSSEL Alain, SOLTYS Philippe, TANNEUR Céline, THOMAS Dominique, TOUSSAINT Michel, VAGNER Patrick, VILLEMIN Yannick.

SONT EXCUSES

CASSAGNE Philippe, CREUSILLET Marie-Claire, D'ALGUERRE Sylvie, DELGENINI Elisabeth, DIDELOT Jean-Claude, FERRY Martine, FOURNIER Michel, GAILLOT Thierry, GREMILLET Lydie, GUPPILLOTTE Jean-Pierre, JACQUEL Catherine, JEAN Virginie, JEANDEL-JEANPIERRE Ghislaine, LABAT Antoine, MENNECIER Henri, MICHEL Jean-Pierre, MICHEL Lucette, NARDIN Patrick, POIRAT Hervé, SYLVESTRE Pierre, TIHAY Jean-Christophe, VAGNE Daniel.

A DONNE POUVOIR

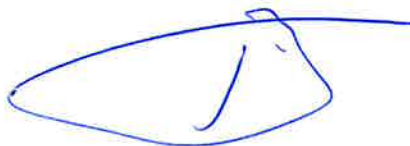
MICHEL Lucette qui donne pouvoir à LEROY Patrick.

SONT ABSENTS

ALBERTOLI Patrick, BOYE Dominique, SALVADOR Victorio, SAVOY Violette

Nombre de délégués en exercice : 56 – Le quorum étant atteint

Monsieur Bertrand CHOLEY est nommé secrétaire de séance.
(Signature du secrétaire de séance)



*Le Président certifie avoir
affiché le compte-rendu de
cette séance au siège du
PETR le 22 juin 2022 et
transmis les extraits de
délibérations au contrôle de
légalité le 22 juin 2022*

Monsieur Yannick VILLEMEN ouvre la séance et remercie les nombreux élus présents pour le comité syndical.

En effet, il s'agit d'un comité syndical important qui s'inscrit dans la suite du projet de territoire adopté le 9 décembre dernier. Le point central de ce temps concerne la proposition de rétrocession de la compétence Maisons du Vélo avec les impacts afférents, et notamment le changement de siège à venir du PETR.

A ce titre, Monsieur VILLEMEN souhaite en préambule remercier chaleureusement les services de la Trésorerie, et notamment Madame DIEUDONNE pour l'accompagnement opéré autour des travaux de préparation des rapports relatifs à la rétrocession de la compétence Maisons du Vélo.

Monsieur Yannick VILLEMEN aborde ensuite l'ordre du jour.

Le compte-rendu du comité syndical du 12 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

N°22/2022 - INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – Rapport des délégations exercées par le Président

RAPPORT DU PRESIDENT

Par application de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, le Comité Syndical a consenti au Président par délibération du 21/09/2020 délégation pour les attributions nécessaires aux décisions fréquentes et urgentes.

Un état, ci-après, recense les actes signés par le Président Yannick VILLEMEN au nom et pour le compte du PETR, dans le cadre de cette délégation.

- 23/03/2022 : convention de mise à disposition de matériels et de gestion des Maisons du Vélo d'Epinal, de Bouzey, et de Xertigny ;
- 25/03/2022 : signature d'un contrat d'utilisation de reproduction entre le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges et le musée de l'Image de la ville d'Epinal ;
- 25/03/2022 : convention de mise à disposition des locaux et matériels attachés aux sites France Services du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges au profit de l'Institut de Formation Professionnelle, dénommé IF PRO ;
- 28/03/2022 : convention de collaboration et partenariat financier entre le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges et le PETR du Pays de Remiremont et ses Vallées dans le cadre du dispositif MSAP/FS – année 2022 ;
- 4/04/2022 : avenant convention de collaboration et partenariat financier entre le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges et le PETR du Pays de Remiremont et ses Vallées dans le cadre du dispositif MSAP/FS – année 2021 ;
- 5/04/2022 : convention de mise à disposition de mobilier et de coordination avec la ville de Dombrot-le-Sec au titre de la politique France Services du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges ;
- 29/04/2022 : demande de subvention auprès de l'Etat - FNADT/FIO dans le cadre du fonctionnement des sites France Services au titre de l'année 2022 ;
- 4/05/2022 : demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Vosges pour l'animation et la gestion du programme LEADER au titre de l'année 2022 ;
- 8/05/2022 : convention de mise à disposition de matériels entre le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges et la Communauté d'agglomération d'Epinal ;

- 19/05/2022 : convention de mandat - maintien en conditions opérationnelle du système d'information commun au PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges et le PETR de Remiremont et de ses vallées au titre de la gestion des sites MSAP/France Services.

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport du Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

PRENNENT acte du rapport des décisions prises dans le cadre des délégations du Comité au Président, par application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

N°23/2022 – INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – Modification de la délibération fixant les lieux de réunions du Comité Syndical

RAPPORT DU PRESIDENT

En vertu de l'article L5211-11 du code général des collectivités territoriales, l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale peut se réunir, soit au siège de cet établissement, soit dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une de ses communes membres.

Il est ainsi proposé aux membres du Comité d'ajouter, à la liste ci-dessous fixée par délibération du 23 septembre 2021, à savoir :

- Salle de l'Arche Bernadette – 1 Rue de Lorraine à THAON-LES-VOSGES CAPAVENIR VOSGES (88150)
- Salle des fêtes – Place André Barbier à DARNEY (88260)
- Salle Serpolier – 43 Bis Rue Jules-Ferry CHANTRAINE (88000)
- Salle polyvalente - 42 Place de la Mairie GIRANCOURT (88390)
- Salle de l'Espée – 2 Rue des Roselières à CHARMES (88130)
- Salle Barbelouze – Place Jean Alémani à GOLBEY (88190)
- Salle polyvalente – Rue Marius Becker à XERTIGNY (88220)
- Salle de l'auditorium de l'Ecole Musique – Quartier Richard – Avenue du 11 novembre à RAMBERVILLERS (88700)

Le lieu ajouté est la Salle Fernand Durin, située au 11 rue des Vergers à Uxegney (88390).

Cette délibération annulera et remplacera celle prise le 23 septembre 2021.

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport du Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

APPROUVENT la proposition du Président pour ajouter une salle sur le territoire de Rambervillers à la liste votée le 23 septembre 2021, afin de réunir le Comité Syndical dans l'une de ses communes membres.

La liste des salles retenues est la suivante :

- **Salle de l'Arche Bernadette – 1 Rue de Lorraine à THAON-LES-VOSGES
CAPAVENIR VOSGES (88150)**
- **Salle des fêtes – Place André Barbier à DARNEY (88260)**
- **Salle Serpolier – 43 Bis Rue Jules-Ferry CHANTRAINE (88000)**
- **Salle polyvalente - 42 Place de la Mairie GIRANCOURT (88390)**
- **Salle de l'Espée – 2 Rue des Roselières à CHARMES (88130)**
- **Salle Barbelouze – Place Jean Alémani à GOLBEY (88190)**
- **Salle polyvalente – Rue Marius Becker à XERTIGNY (88220)**

- **Salle de l'auditorium de l'Ecole Musique – Quartier Richard – Avenue du 11
novembre à RAMBERVILLERS (88700)**
- **Salle Fernand DURIN – 11, rue des Vergers à UXEGNEY (88390)**

DISENT que la présente délibération annule et remplace la délibération N°33/2021 du 23 septembre 2021.

N°24/2022 – INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – Convention avec la ville d'Epinal pour la gestion mutualisée de l'informatique, des copieurs et de la téléphonie

Monsieur VILLEMEN rappelle que l'audit conduit avec le concours de la ville d'Epinal avait permis de mettre en évidence :

- La non-conformité du cadre de fonctionnement du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges au titre du RGPD ;
- Une absence de pilotage de cette politique informatique ;
- Des coûts très importants, tout particulièrement au niveau de la téléphonie.

Dans ce cadre, depuis plusieurs mois, un travail associe la ville d'Epinal et le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges – cette convention traduit le partenariat qui s'engage.

A ce titre, Monsieur VILLEMEN souhaite vivement remercier Monsieur NARDIN, Maire d'Epinal et Madame KOEHLER, la directrice générale des services pour le travail qui a été conduit et l'appui opéré.

RAPPORT DU PRESIDENT

Considérant les résultats de l'audit informatique, copieurs et téléphonie conduit fin d'année 2021,
Considérant la nécessité de sécuriser le cadre de gestion du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges

Considérant l'enjeu d'optimiser le cadre de gestion financière de ces domaines d'intervention au sein du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges,

Considérant le cadre d'intervention de la ville d'Epinal auprès d'autres collectivités du territoire dans le cadre des domaines informatiques, copieurs et téléphoniques,

Le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges et la ville d'Epinal ont convenu de signer une convention de mutualisation dans les domaines mentionnés.

Dans ce cadre, le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges s'engage auprès de la ville d'Epinal à :

- Financer la prestation d'ingénierie de migration du système informatique ;
- Financer sur une base forfaitaire l'assistance informatique proposée par la ville.

La nature des engagements de la ville d'Epinal est développée dans la convention jointe à la présente délibération.

Compte tenu de ces éléments (et de la convention jointe), il est proposé :

- D'adopter l'exposé du Président ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2022.
- D'autoriser le Président à signer tout acte utile à la bonne exécution de la présente délibération.

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport du Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

ADOPTENT l'exposé de Monsieur le Président,

DECIDENT d'inscrire au budget 2022 les crédits correspondants ;

AUTORISENT le Président à signer tout acte utile à la bonne exécution de la présente délibération,

N°25/2022 – FINANCES – Retour des biens et des subventions afférentes aux biens mis à disposition en 2018 par le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges à la Communauté d'agglomération d'Epinal

RAPPORT DU PRESIDENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 5111-1 alinéa 1, L 1321-1, L 1321-2,

Considérant la délibération 29-18 du 26 mars 2018 du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges,

Considérant la délibération 43-18 du 3 avril 2018 de la Communauté d'agglomération d'Epinal,

Considérant la nécessité de régulariser les conditions de rétrocession de la compétence Véloroute du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges à l'endroit de la Communauté d'agglomération d'Epinal,

Vu la délibération qui sera présentée dans l'optique de la rétrocession des Maisons du Vélo du PETR du Pays d'Epinal cœur des Vosges à la Communauté d'agglomération d'Epinal.

Il est convenu de procéder à un retour des biens et des subventions afférentes aux biens mis à disposition en 2018 par le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges.

Le détail des mouvements est mentionné via le tableau joint à la présente délibération.

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport du Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

ADOPTENT l'exposé de Monsieur le Président,

APPROUVENT le retour des biens et subventions afférents aux biens mis à disposition en 2018 à la Communauté d'agglomération d'Epinal,

AUTORISENT le Président à signer le tableau de certification afférent,

AUTORISENT le Président à signer tout acte utile à la bonne exécution de la présente délibération.

N°26/2022 – FINANCES – Convention financière rétrocession compétence « Maisons du Vélo »

Monsieur VILLEMIN précise que cette évolution de périmètre a été travaillé de concert avec la Communauté d'agglomération d'Epinal. Cette dernière a souhaité opérer une forme d'indemnisation des autres EPCI qui ont participé aux financements des Maisons du Vélo, et tout particulièrement celles d'Epinal et Bouzey.

Dans ce cadre, cette évolution de compétences va amener le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges à faire le point sur le montant des contributions versées par les trois intercommunalités – ce travail va être engagé par les services pour préparer le budget 2023.

Monsieur LEMESLE apporte un éclairage concernant le calcul des 425 000 €, à savoir :

- Pour les Maisons du Vélo, la prise en compte des sites d'Epinal et Bouzey avec déduction des dépenses engagées, le FCTVA et les recettes ;
- Pour les équipements divers (dont les vélos), la même approche.

L'affectation de ces 425 000 € s'opérera sur la base du poids démographique des trois intercommunalités, à savoir :

- CAE : 347 182,50 € (81,9%) ;
- CCVCSO : 37 187,50 € (8,75%) ;
- 2C2R : 40 630 € (9,56%).

Ce montant sera déduit du montant calculé des cotisations prévues pour chaque EPCI pour l'exercice 2022.

Monsieur VILLEMEN rappelle que les trois EPCI membres du PETR vont délibérer les 27, 28 et 29 juin prochain, permettant au Préfet de prendre un arrêté juste avant le prochain comité syndical prévu le 11 juillet 2022.

RAPPORT DU PRESIDENT

Monsieur le Président s'exprime comme suit :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 5111-1 alinéa 1, L 1321-1, L 1321-2,

Considérant que cette compétence était auparavant gérée par les trois intercommunalités composant le PETR,

Considérant les orientations du projet de territoire du PETR adopté par le comité syndical du 9 décembre 2021,

Considérant le projet de base nature porté par la Communauté d'agglomération d'Epinal sur le site du Port d'Epinal,

Considérant que tous les biens et équipements transférés sont localisés sur le territoire de la Communauté d'agglomération d'Epinal,

Considérant qu'il convient de transférer les équipements et contrats concernés par cette compétence à la date du 9 juillet 2022 au budget principal et budget annexe transport de la Communauté d'agglomération d'Epinal,

Ce transfert de compétence des Maisons du Vélo est constaté par un procès-verbal contradictoire entre les représentants du PETR du Pays d'Epinal cœur des Vosges et la Communauté d'agglomération d'Epinal.

Dans ce cadre, le procès-verbal liste les biens et équipements transférés et indique le montant de la subvention exceptionnelle consentie par la Communauté d'agglomération d'Epinal (425 000€).

Compte tenu de ces éléments (et du projet de procès-verbal joint), il est proposé :

- D'approuver le transfert de compétence des Maisons du Vélo ;
- D'autoriser le Président à signer le procès-verbal afférent ;
- D'autoriser le Président à signer tout acte utile à la bonne exécution de la présente délibération.

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport du Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

ADOPTENT l'exposé de Monsieur le Président,

APPROUVENT le transfert de compétence Maisons du Vélo,

AUTORISENT le Président à signer le procès-verbal afférent,

DECIDENT d'inscrire au budget 2022 les crédits correspondants,

AUTORISENT le Président à signer tout acte utile à la bonne exécution de la présente délibération.

N°27/2022 – FINANCES – Décision modificative n°1 au budget 2022

RAPPORT DU VICE-PRESIDENT

Monsieur le Vice-Président aux finances s'exprime comme suit :
Mesdames, Messieurs,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 12 avril 2022 qui approuve le budget primitif de l'exercice en cours,

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements de crédits à l'intérieur de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, liés notamment :

- Au changement de siège programmé du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges compte tenu de la rétrocession des Maisons du Vélo, dont celle d'Epinal abrite l'actuel siège de la collectivité ;
- A l'acquisition à venir d'une partie des locaux de la Maison de l'habitat et du territoire ;
- A la souscription programmée d'un emprunt pour permettre l'acquisition des nouveaux locaux.

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chap	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
022		Dépenses imprévues	- 21 777,75 €	
66	66111	Intérêts à régler à échéance	+ 2 000,00 €	
023		Virement à la section d'investissement	+ 19 777,75€	
TOTAL			0 €	0 €
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chap	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
001	1641	Emprunts	+ 8 000,00 €	
21	21318	Autres bâtiments publics	+303 777,75 €	
16	1641	Emprunts		+ 292 000,00 €
021		Virement de la section de fonctionnement		+ 19 777,75 €

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport du Vice-Président délégué aux Finances et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

DECIDENT d'approuver la décision modificative n°1 au budget 2022, comme ci-dessus proposée.

N°28/2022 – FINANCES – Acquisition d'une partie des locaux de la Maison de l'Habitat et des territoires pour changement de siège du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges

Madame MARCOT propose que les membres du comité syndical puissent visiter les locaux occupés par les équipes du PETR du Pays d'Epinal cœur des Vosges, une fois que celles-ci seront installées. Cela pourrait ainsi s'opérer juste avant le prochain comité syndical, prévu le 11 juillet 2022.

Monsieur VILLEMIN souscrit à cette proposition mais propose que cela puisse se faire en septembre prochain car juste avant le comité syndical du 11 juillet prochain, un temps de travail dédié à LEADER sera programmé – il s'agira d'un point d'information qui sera évoqué en fin de séance.

RAPPORT DU PRESIDENT

Monsieur le Vice-Président aux finances s'exprime comme suit :

Mesdames, Messieurs,

Considérant la rétrocession projetée des Maisons du Vélo à la Communauté d'agglomération d'Epinal,
Considérant le fait que le siège du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges se situe au sein de la Maison du Vélo d'Epinal,
Considérant la nécessité d'améliorer l'efficience du travail des équipes du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges avec des locaux adaptés à un travail administratif,

Il est proposé d'acquérir auprès de la Communauté d'agglomération d'Epinal une partie des locaux de la Maison de l'Habitat et des Territoires, à savoir une superficie de 157,80 m² pour un montant de 292 077,75 € (hors frais de notaire 11 683,11 €) qui inclut quatre années de coût d'exploitation et de maintenance et l'accès au parking du bâtiment (avec deux places réservées en sous-sol) – soit un coût global de 303 760,86 €.

Le montant de l'opération intègre la déduction des financements obtenus par la Communauté d'agglomération d'Epinal dans le cadre du financement de l'opération.

Dans le cadre du fonctionnement courant, une convention de fonctionnement sera formalisée afin de :

- Définir le cadre de répartition des charges de fonctionnement : ménage, location des salles de réunion, ... ;
- Formaliser le cadre commun de mutualisation : gestion du courrier, partage de la flotte de véhicule, ...

Pour financer cette opération, le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges souscrira un emprunt.

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport du Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

ADOPTENT l'exposé de Monsieur le Président,

VALIDENT l'acquisition d'une partie des locaux de la Maison de l'Habitat et des Territoires pour en faire le nouveau siège du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges,

DECIDENT d'inscrire au budget 2022 les crédits correspondants ;

AUTORISENT le Président à signer tout acte utile à la bonne exécution de la présente délibération.

N°29/2022 – FINANCES – Emprunt pour acquisition des locaux du nouveau siège du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges

Au préalable, Monsieur VILLEMIN indique que les offres des banques ont été bloquées en prévision de la présentation du rapport en comité syndical. En effet, les taux d'intérêts sont en forte hausse.

En outre, cet emprunt supplémentaire est compensé par le transfert de trois emprunts dans le cadre de la rétrocession de la compétences Maison du Vélo à la communauté d'agglomération d'Epinal.

RAPPORT DU VICE-PRESIDENT

Monsieur le Vice-Président aux finances s'exprime comme suit :
Mesdames, Messieurs,

Considérant le projet d'acquisition d'une partie des locaux de la Maison de l'Habitat et des Territoires,
Considérant la nécessité de financer l'opération afférente à l'acquisition pour un coût de 292 000€ (hors frais de notaire),

Une consultation a été organisée auprès de deux banques :

- Crédit Mutuel ;
- Crédit agricole.

Considérant les offres reçues, il est proposé de retenir l'offre du crédit mutuel, à savoir une offre à taux fixe sur 20 ans se présentant comme suit :

- Taux de 1,5% ;
- Paiement 4 231,62 €/trimestre (capital et intérêt).

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport du Vice-Président délégué aux Finances et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

DECIDENT de retenir l'offre du Crédit Mutuel,

DECIDENT d'inscrire les crédits correspondant au budget 2022,

AUTORISENT le Président à signer tout acte utile à la bonne exécution de la présente délibération.

N°30/2022 – FINANCES – Demande de subvention pour l'ingénierie du PETR pour l'année 2022 auprès de la Région Grand Est

Monsieur LEMESLE précise que la valorisation du travail sur le PTRTE CAE-2C2R ne veut pas dire que le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges n'intervient pas auprès de la CCVCSO. Cette présentation permet au PETR de la Plaine des Vosges de valoriser son travail et de pouvoir émarger au financement Région pour le PTRTE de l'Ouest Vosgien.

Cette même approche avait été retenue dans le cadre de la subvention ANCT de 20 K€ obtenue en 2021 dans le cadre de l'élaboration des PTRTE.

RAPPORT DU VICE- PRESIDENT

Monsieur le Président demande à M. Christophe LEMESLE, Vice-Président délégué aux Finances, de présenter le rapport aux membres du Comité.

Dans le cadre du fonctionnement du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Epinal Cœur des Vosges, Monsieur le Vice-Président propose de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Régional Grand-Est concernant l'ingénierie du Pays au titre de l'exercice 2022, pour les postes suivants :

- Cheffe de service ingénierie pour l'animation du PTRTE (CAE – 2C2R) et la gestion du service d'aides aux communes ;
- Cheffe de service aménagement durable du territoire pour l'animation du projet alimentaire de territoire (PAT), couplé à la gestion des circuits VTT.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Postes de dépenses	Financement Région Grand Est	Autofinancement PETR	Montant (brut chargé)	Taux de subvention Région Grand Est
Poste agent 1	20 000,00 €	32 513,20 €	52 513,20 €	38,10%
Poste agent 2	18 142,00 €	27 212,84 €	45 534,84 €	39,80%
Total	38 142,00 €	59 727,00 €	97 869,00 €	38,90%

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport du Vice-Président délégué aux Finances et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

ADOPTENT l'exposé de Monsieur le Vice-Président,

DECIDENT d'inscrire les crédits correspondant au budget 2022,

AUTORISENT le Président à signer tout acte utile à la bonne exécution de la présente délibération.

N°31/2022 – FONCTION PUBLIQUE – Lignes directrices de gestion du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges

Monsieur VILLEMINE partage sa surprise concernant l'avis défavorable rendu par le comité technique du CDG 88 alors que le support utilisé a été celui proposé par le CDG 88. En effet, si les syndicats ont rendu un avis négatif, les élus se sont abstenus – c'est le même avis que pour le dossier présenté par la commune de Girancourt.

Monsieur VILLEMINE invite donc les membres du comité syndical à solliciter les élus siégeant au CDG 88 concernant ce positionnement où ils ne viennent pas en appui des collectivités.

Cet avis n'a de toute façon aucune incidence dans la mesure où le comité technique ne rend qu'un avis consultatif.

RAPPORT DU PRESIDENT

Monsieur le Président s'exprime comme suit :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 33-5,
Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Considérant que les lignes directrices de gestion visent à :

- Déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines ;
- Fixer les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels ;
- Favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelles entre les femmes et les hommes.

Considérant la saisine du comité technique qui s'est tenu le 19 mai 2022,
Considérant le document adressé aux membres du comité syndical,

Il est proposé de valider les lignes directrices pour une durée de 5 ans (période 2022 – 2026).

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport du Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

ADOPTENT l'exposé de Monsieur le Président,

VALIDENT les lignes directrices de gestion afférentes au PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges

AUTORISENT le Président à signer tout acte utile à la bonne exécution de la présente délibération.

N°32/2022 – FONCTION PUBLIQUE – Mise à jour du tableau des effectifs du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges

RAPPORT DU PRESIDENT

Monsieur le Président s'exprime comme suit :

Mesdames, Messieurs,

PETR EPINAL - TABLEAU DES EFFECTIFS				
Filière	Cadre d'emploi	Catégorie	Supports de poste existant	Evolution proposée
Technique	Ingénieur principal	A	1	1
	Adjoint technique	C	1	1
Administrative	Attaché principal	A	1	1
	Attaché	A	4	4
	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	1
	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1	1
	Rédacteur	B	1	1
	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	0	1
	Adjoint administratif	C	13	15

Sportive	Educateur des activités physiques et sportives	B	1	0
Culturelle	Attaché de Conservation du Patrimoine	A	1	1
	Emplois non permanents			
Administrative / Contrats de projet	Conseiller numérique France Service	C	4	4
Parcours Emploi compétences	Emploi aidé		3	3

Au regard du tableau des effectifs ci-dessus, il est proposé :

- Création de deux postes d'adjoint administratif afin de pouvoir remplacer au fur-et-à-mesure les postes actuellement occupés par des emplois aidés ;
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe afin de sécuriser la gestion des secteurs finances et instances de la collectivité, tout en garantissant une continuité de service sur le volet des ressources humaines.

Le tableau des effectifs sera mis à jour en conséquence

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport du Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

ADOPTENT l'exposé de Monsieur le Président,

VALIDENT la mise à jour du tableau des effectifs du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges conformément à l'exposé des motifs,

DECIDENT d'inscrire au budget 2022 les crédits correspondants.

POINT 11 - POINT D'INFORMATION SUR BILAN ACTIVITES FRANCE SERVICES -1^{ER} TRIMESTRE 2022

Monsieur VILLEMIN invite Monsieur ROUSSEL, 2^{ème} Vice-Président à présenter ce rapport d'information.

Monsieur ROUSSEL rappelle la commande politique issue des travaux du projet de territoire du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges, à savoir :

- Augmenter la lisibilité de l'offre de services ;
- Développer les partenariats ;

- Augmenter la fréquentation des sites.

Dans ce cadre, le bilan du 1^{er} trimestre 2022 est très satisfaisant avec :

- Une augmentation de la fréquentation de 38,7% à l'échelle des sites du PETR ;
- Des hausses sur tous les sites avec des pics à plus de 100% sur Girancourt, Thaon-les-Vosges et Lamarche. Les deux principaux sites du réseau (Epinal et Rambervillers) continuent de faire face à une très bonne activité.

Une attention reste à avoir concernant les zones blanches (communes moins touchées par le service) qui restent les mêmes depuis 2019. Toutefois, afin d'améliorer notre desserte, Isabelle BOURGOIS (la cheffe de service) avec l'appui des animateurs font le tour des communes. En outre, l'offre peut être amenée à être ajustée à l'instar du développement de permanences sur la commune de Golbey à partir du 7 juillet prochain.

Monsieur VILLEMEN souligne la qualité de la démarche conduite par les équipes et notamment d'Isabelle BOURGOIS qui opère un travail de terrain auprès des élus pour rappeler ce qu'est l'offre de services France Services.

Monsieur SOLTYS interroge sur les raisons de la faible utilisation du service du site de Girancourt par les habitants de Chaumousey.

Monsieur VILLEMEN précise que c'est tout l'enjeu des visites dans les communes - Chaumousey a d'ailleurs été visité par Isabelle BOURGOIS et Mélanie BOUTELOUP (animatrice du site).

POINT 13 - POINT D'INFORMATION LEADER

Monsieur Yannick VILLEMEN invite Monsieur LEMESLE, Président du GAL a présenté un point de situation concernant la gestion du programme LEADER.

Sur la base des éléments présentés, Monsieur LEMESLE met en exergue :

- L'amélioration importante de la situation concernant l'actuelle programmation – le GAL du Pays d'Epinal a atteint les objectifs d'engagements et de paiements fixés par la Région. Le travail conduit depuis septembre 2021 avec le changement de stratégie et d'équipe a permis de passer de la dernière place à la première moitié de tableau des GAL de la Région Grand Est ;
- Le travail conduit a permis de pré-flécher complètement l'enveloppe allouée au GAL et d'être même en « surconsommation ». Dans ce cadre, les services ont demandé une réunion bilatérale avec leurs homologues de la Région Grand Est pour négocier un abondement d'enveloppe. Faute de quoi, il conviendra de prioriser les dossiers ;
- Le travail de candidature pour porter de nouveau un programme LEADER est en cours avec notamment les 15 et 16 juin des ateliers avec les acteurs ressources du territoire pour identifier les axes prioritaires d'intervention. Ce travail a été appuyé par Messieurs GRASSER et ROUSSEL qui en tant que Vice-Présidents en compétence ont participé aux ateliers.

Toujours dans la logique de permettre aux élus d'être en responsabilité des arbitrages, un bureau élargi sera organisé le 11 juillet de 17h à 18h juste avant le comité syndical où tout membre du comité syndical pourra y participer. Sur la base des retours des élus, les services travailleront le dossier de candidature qu'il conviendra de voter lors du comité syndical de septembre prochain.

Monsieur LEMESLE souhaite pour conclure remercier les équipes (Marie VAXELAIRE, Cécile PIERRE et Ludmilla HELLOT) pour l'atteinte des objectifs qui ont permis de repositionner notre GAL dans la bonne direction.

Monsieur VILLEMIN souhaite féliciter le Président du GAL et les équipes pour la qualité du travail et souligne que les résultats obtenus sont aussi le fruit d'un travail de communication renforcé. Cela passe par les interventions opérées en conférence des Maires des trois EPCI, mais également par le temps pris avec les partenaires pour communiquer autour du dispositif.

Cette mobilisation de chacun a en tout cas permis de rattraper notre retard et d'aborder dans de meilleures conditions le travail de candidature pour porter une nouvelle programmation.

POINT 13 - POINT D'INFORMATION PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Monsieur VILLEMIN invite Monsieur GRASSER, 4^{ème} Vice-Président à présenter le point d'information afférent à la politique Pays d'art et d'histoire.

Monsieur GRASSER indique aux élus la sortie du « rendez-vous » relatif à la programmation estivale 2022 qui présente les interventions de l'équipe PAH, mais également celle des partenaires. Pour se faire, l'équipe va pouvoir prendre appui sur trois vacataires pour cette année – personnes qui bénéficieront d'une formation en amont.

Madame MARCOT propose que pour la prochaine fois, la carte projetée soit enrichie aussi de la visualisation de la localisation des interventions des partenaires, afin ainsi d'améliorer la vision d'ensemble que l'on peut avoir sur la programmation.

Monsieur VILLEMIN valide cette proposition et précise que les communes couvertes par l'intervention de l'équipe PAH ont été celles ayant répondu à l'enquête lancée par Lucile RONDEL. Il a fallu relancer à plusieurs reprises les communes et notamment sur la 2C2R, le territoire a pu être couvert via l'appui de Monsieur LEMESLE.

Après cette présentation, Romaric DUCHENE et Corentin STOECKLE ont présenté le projet de site internet PAH qui a été complètement réalisé en interne. Il est indiqué aux élus que le site devrait être complètement finalisé pour la mi-juillet.

Monsieur VILLEMIN félicite les équipes pour le travail de qualité opéré et indique que ce travail fait en régie est même de meilleure qualité que le site internet du PETR qui avait coûté environ 12 K€ et avait mis plusieurs années pour être finalisé.

Monsieur VILLEMIN précise enfin aux élus la date d'inauguration de la « Glucoserie » (nom du CIAP) – cela aura lieu le 14 septembre prochain à 17h. La date a été calée avec la DRAC, le Maire d'Epinal (commune où est implantée l'équipement) et le Président de la CAE (soutien à l'origine du projet et qui participe également financièrement au projet).

QUESTION DIVERSE

Monsieur Yannick VILLEMIN rappelle la date du prochain comité syndical, à savoir le :

11 juillet 2022 à 18h dans la salle Fernand Durin, 11, rue des Vergers à Uxegney

La présence des élus est importante car lors de comité, il conviendra de traiter les conséquences de la rétrocession de la compétence Maisons du Vélo avec notamment le vote de la modification des statuts de la collectivité et d'une importante décision modificative au budget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le prochain Comité Syndical se tiendra le 11 juillet 2022 à 18h00 Salle Fernand DURIN – 11, rue des Vergers à UXEGNEY (88390).

LISTE DES DELIBERATIONS RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR :

N°22/2022 - INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – Rapport des délégations exercées par le Président

N°23/2022 – INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – Modification de la délibération fixant les lieux de réunions du Comité Syndical

N°24/2022 – INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – Convention avec la ville d'Epinal pour la gestion mutualisée de l'informatique, des copieurs et de la téléphonie

N°25/2022 – FINANCES – Retour des biens et des subventions afférentes aux biens mis à disposition en 2018 par le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges à la Communauté d'agglomération d'Epinal

N°26/2022 – FINANCES – Convention financière rétrocession compétence « Maisons du Vélo »

N°27/2022 – FINANCES – Décision modificative n°1 au budget 2022

N°28/2022 – FINANCES – Acquisition d'une partie des locaux de la Maison de l'Habitat et des territoires pour changement de siège du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges

N°29/2022 – FINANCES – Emprunt pour acquisition des locaux du nouveau siège du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges

N°30/2022 – FINANCES – Demande de subvention pour l'ingénierie du PETR pour l'année 2022 auprès de la Région Grand Est

N°31/2022 – FONCTION PUBLIQUE – Lignes directrices de gestion du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges

N°32/2022 – FONCTION PUBLIQUE – Mise à jour du tableau des effectifs du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges